

La Fondation Raoul Follereau : transparence sur l'utilisation de la générosité.

Des interrogations de certains de nos fidèles donateurs sont nées après la publication d'articles qui laissent croire que la Fondation Raoul Follereau finance la formation de séminaristes. Le directoire de la Fondation, tient à apporter les précisions suivantes pour démentir ces suppositions et rappeler son souci de transparence.

Un article publié par le journal La Croix le 20 septembre 2021, à propos de la Communauté Saint Martin, affirme que « 94 % des 2,3 millions d'euros annuels nécessaires pour faire tourner le séminaire proviennent de dons (...). Les 6 % restants, soit 300 000 €, sont financés par une SICAV, le fonds Proclero, dans lequel ont investi en 2012 cinq grosses fondations françaises : Raoul Follereau, les Apprentis d'Auteuil, l'Aide à l'Église en détresse, la fondation des monastères et l'Ordre de Malte ».

En effet, la Fondation Raoul Follereau a été approchée, il y a près de 10 ans, par la Communauté Saint Martin qui souhaitait créer un fonds commun de placement¹. Le but de cet investissement était de proposer aux investisseurs, notamment particuliers, de céder une part des revenus (intérêts/rendement) au profit de la Communauté Saint Martin pour financer la formation de leurs prêtres. Il lui fallait pour cela atteindre un montant minimal de souscriptions qu'elle ne pouvait atteindre qu'en réunissant un collectif d'investisseurs.

La Fondation Raoul Follereau a accepté de participer dans la mesure où elle conserve l'intégralité des revenus de sa participation dans le fonds. L'objectif pour elle étant de diversifier ses placements en investissant dans un fonds avec une dimension éthique conforme à la doctrine sociale de l'Eglise. Les 6 % du financement du séminaire de la Communauté Saint Martin (cf. article de La Croix) résultent de l'abandon des revenus par certains investisseurs du fonds Proclero : la Fondation Raoul Follereau, conformément à son objet et par respect pour ses donateurs, ne saurait s'inscrire dans cette démarche. Il est donc proprement incorrect de considérer l'investissement dans ce FCP comme un financement de la Communauté Saint Martin (comme semble l'affirmer Le canard enchaîné dans son édition du 22 septembre).

Ayant obtenu le label du Don en Confiance, la Fondation est engagée à en respecter les quatre grands principes : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité. L'ensemble des instances de contrôle internes et externes de la Fondation lui permet d'assurer une surveillance et un contrôle de la gestion, et le compte rendu régulier de l'utilisation de la générosité du public.

La volonté de la Fondation Raoul Follereau demeure d'être au service de ceux qui souffrent de la maladie, de l'exclusion en appuyant chaque année près de 200 projets dans 25 pays dans le monde.

Oleg OUSS
Directeur des projets,
président du directoire

Nicolas COUTANSAIS
Directeur administratif
et financier,
membre du directoire

Yann DE RAUGLAUDRE
Directeur du développement
et de la communication,
membre du directoire

¹ « FCP » : mise en commun d'argent de différents investisseurs pour l'achat de titres. Dans le cas de la SICAV [Proclero](#) lancée par la Communauté Saint Martin, il s'agit d'actifs qualifiés « d'éthiques ou durables »